



Le Syndicat français des compositrices et compositeurs de musique contemporaine est une organisation professionnelle ayant pour objet exclusif l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des compositrices et compositeurs. Il mène un travail de fond concernant les conditions d'activité des compositrices et compositeurs et, plus largement, leur place dans la société qui doit être sans cesse défendue, valorisée et développée.

CFMI Grand Est : le SMC demande un moratoire

Le SMC, Syndicat français des compositrices et compositeurs de musique contemporaine, alerte sur la situation du CFMI Grand Est, hautement fragilisé par des décisions récentes de la DRAC et l'Université de Strasbourg, et dont les impacts négatifs seront irréversibles.

Les décisions de transférer le Centre de Formation des Musicien·nes Intervenant·es à Strasbourg et de faire évoluer son offre de formation et son diplôme peuvent paraître curieuse pour une formation au Diplôme Universitaire de Musicien·ne Intervenant·e qui peut s'enorgueillir d'un taux d'insertion professionnel de 100 %. Les raisons de ce choix nous semblent obscures, et aucune information n'a été communiquée au sujet de la nature et de la structure d'une hypothétique nouvelle formation à la Haute École des Arts du Rhin qui remplacerait celle existante. Cette mise en péril d'une institution qui fonctionne, doublée d'un clair manque de transparence sur les raisons d'une telle décision prise par la DRAC Grand Est et l'Université de Strasbourg nous laissent perplexes. Mettre en place de façon pérenne une nouvelle formation doit être le préalable à toute fermeture de cursus existant. Le manquement à cette règle dénote un manque d'anticipation de la part des tutelles locales, ainsi que d'une méconnaissance globale du rôle des CFMI à l'échelle nationale.

Comme le SMC a pu l'évoquer dans son rapport "Musique contemporaine : formation et transmission" (mars 2024), les musicien·nes intervenant·es jouent un rôle de premier plan dans la médiation de nos musiques et font à ce titre pleinement partie de l'écosystème de la musique contemporaine. De plus, chaque CFMI emploie plusieurs compositrices et compositeurs. Selestat, en particulier, a accueilli de nombreuses compositrices et compositeurs tels que Victor Flusser, Stéphane de Gérando, Abril Padilla, Thierry Blondeau ou Sophie Marest. Cette place centrale de la création dans la formation de musicien·ne intervenant·e contraste avec la place parfois marginale qu'occupent les classes de composition dans les institutions de formation à la musique dite classique.

Dans la région Grand Est, ce sont entre 4000 et 5000 enfants par an qui pratiquent la musique grâce aux intervenant·es et ce, dans une approche pédagogique active. Rendre l'accès à la création sonore dès le plus jeune âge est le garant de l'avenir de la création, en suscitant des vocations, en formant des musicien·nes mais surtout en sensibilisant et fidélisant le public de demain.

Le SMC demande à un moratoire sur les changements drastiques que la DRAC et l'Université souhaitent imposer au CFMI, pour que la formation et son diplôme soient maintenus jusqu'à ce qu'une nouvelle proposition voit le jour dans la sérénité et la concertation.

Coordination presse :

Eglantine de Boissieu, déléguée générale
eglantine.deboissieu@smc-syndicat.com